

*Modification statutaire : oui à un SNES qui associe les syndiqué-e-s*

*A la lecture de la proposition de modification statutaire élaborée par les membres du secrétariat national élus à la CAN, nous ne pouvons que nous réjouir :*

*«Il [le SNES] veille à associer les syndiqué-e-s à tous les aspects de la vie syndicale de l'élaboration des revendications, aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats, des réunions des instances syndicales élues à tous les niveaux au contrôle de ceux qu'ils mandatent »*

*Nous répétons, avec raison, que notre force, notre représentativité, nous la tenons de notre présence sur le terrain, dans les salles des professeurs, ainsi que de notre réseau de militant-e-s implanté-e-s dans quasiment tous les établissements. C'est un atout par rapport aux autres organisations syndicales qui se transforment peu à peu en structures d'appareil, aux orientations descendantes.*

*Cette proposition est d'autant plus intéressante qu'il devient plus facile d'informer et de consulter les syndiqué-e-s : l'outil informatique met désormais à notre disposition les moyens nécessaires à une réactivité indispensable, voire vitale, pour une organisation de notre envergure, surtout à l'approche d'échéances aussi importantes que les élections professionnelles. D'autres s'en sont déjà saisis et usent/abusent des adresses électroniques académiques.*

*La proposition du secrétariat national va donc dans le bon sens : comment pourraient en effet être interprétées des négociations engageant l'ensemble des personnels, leurs conditions de travail, leurs horaires de service, leurs missions ... qui se dérouleraient sans que les syndiqué-e-s soient associés « aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats » autrement que par des messages électroniques d'information ?*

*Nous, militant-e-s élu-e-s, devons être mandaté-e-s pour que nos interventions dans les différentes instances (rectorat, inspection académique, ministère) correspondent véritablement aux attentes de nos syndiqué-e-s et de la profession. Certes, les congrès restent indispensables à notre fonctionnement démocratique et permettent de définir les mandats qui doivent servir de points d'appui et de garde-fous ; mais, dans l'urgence, le recours à la consultation des syndiqué-e-s doit être utilisé quand les sujets mis en discussion sont d'importance.*

*C'est grâce à cela que nous gagnerons la bataille de la syndicalisation, de la reconstruction des sections d'établissement et du maintien de notre représentativité majoritaire dans le second degré.*

*Karine Boulonne, Unité Action*

*Secrétaire académique de Lille*